

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

**Objet : Approbation du compte de gestion du budget communal, régie de transports scolaires, service eau potable, service assainissement et lotissement**

1. Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Objet : Comptes administratifs 2017**

Ils ont tous été approuvés à l'unanimité.

**1. Budget Communal**

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 137 465,34 €
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 : 84 516,10 €

**2. Budget Eau Potable**

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit :

- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 : 103 561,57 €

**3. Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit :

- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 : 10 896,82 €

**4. Budget Lotissement**

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 comme suit :

- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2018 : 21 016,16 €

**Objet : Approbation des budgets primitifs du budget principal, des budgets annexes eau potable, assainissement, lotissement et transports scolaires**

1. Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2018 au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

**BUDGET PRINCIPAL :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	842 557,10 €	842 557,10 €
Section d'investissement	527 360,72 €	527 360,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 369 917, 82 €</b>	<b>1 369 917, 82 €</b>

**BUDGET ANNEXE EAU POTABLE :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	207 150, 57 €	207 150, 57 €
Section d'investissement	122 337, 27 €	122 337, 27 €
<b>TOTAL</b>	<b>329 487, 84 €</b>	<b>329 487, 84 €</b>

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	41 275, 82 €	41 275, 82 €
Section d'investissement	30 859, 10 €	30 859, 10 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 134, 92 €</b>	<b>72 134, 92 €</b>

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	103 129, 33 €	103 129, 33 €
Section d'investissement	102 534, 33 €	102 534, 33 €
<b>TOTAL</b>	<b>205 663, 66 €</b>	<b>205 663, 66 €</b>

**BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	61 748, 02 €	61 748, 02 €
Section d'investissement	36 818, 92 €	36 818, 92 €
<b>TOTAL</b>	<b>98 566, 94 €</b>	<b>98 566, 94 €</b>

### **Objet : Vote des taux d'imposition 2018**

1. Le Conseil Municipal, après examen des 3 taxes, décide à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux actuels pour l'exercice 2018, soit taxe d'habitation (9,72 %), taxe foncière bâti (15,04 %), taxe foncière non bâti (47,34 %). Ces taux seront inscrits dans le budget primitif 2018.

### **Objet : Adhésion de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche au Syndicat mixte DORSAL**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte DORSAL qui a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du Code Général des collectivités territoriales, la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres.

Article 2 : d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du projet de DORSAL.

### **Objet : Signature d'une convention de fourrière : enlèvement et garde des animaux avec la Société Protectrice des Animaux pour l'année 2018**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire :

1. A signer la convention avec la fourrière départementale de la Haute-Vienne pour l'année 2018,
2. A mandater la redevance dont le montant est fixé à 0,63 € par habitant pour l'année 2018.

### **Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017**

Le Conseil Municipal :

1. Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
2. Décide de transmettre aux services préfectoraux la délibération,
3. Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
4. Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

### **Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2017**

Le Conseil Municipal :

1. Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
2. Décide de transmettre aux services préfectoraux la délibération,
3. Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
4. Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

### **Objet : Renouvellement du contrat d'entretien de l'installation campanaire**

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer le nouveau contrat d'entretien annuel d'installation campanaire avec la SARL BROUILLET & Fils. Le présent contrat est conclu pour une première période allant du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 décembre 2018, renouvelable par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 4 ans sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2022.

### **Objet : Effacements de dettes**

1. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'effacement de dettes d'un montant de 226 € sur le budget communal. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal à l'article 6542.

### **Objet : Renouvellement de la convention avec ORANGE**

1. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention de contrat de bail avec ORANGE pour prise d'effet au 16 avril 2018 pour 12 ans avec un montant annuel de loyer de 4 800 euros.

### **Objet : Transfert d'un bien sectional au lieu-dit « Les Champs » à la commune**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. De demander le transfert à la commune du bien de section cadastré F n° 529 et appartenant aux habitants de « Les Champs »,
2. D'autoriser le maire à prendre un arrêté donnant délégation de signature à M. DUBRAC Pascal, adjoint au maire pour représenter la commune (en l'absence de commission syndicale, le maire étant chargé de représenter la section).

**Objet : Travaux de mise en accessibilité de l'école : résultat de l'appel d'offres, réalisation des travaux**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver le choix des entreprises mieux-disantes, faisant apparaître un montant global des offres de 129 879,37 € HT,
2. D'engager la réalisation des travaux,
3. D'autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses relatives à cette opération à l'article 21312 de la section d'investissement du budget principal.

**Objet : Mise en place de la pose de compteurs de sectorisation et de la télégestion du réseau d'eau potable - demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver la mise en place de la sectorisation et de la télégestion du réseau d'eau potable de la commune,
2. D'approuver l'étude réalisée par le cabinet INFRALIM de Guéret qui fait apparaître un coût estimatif global de 100 200 € HT soit 120 240 € TTC pour la réalisation de cette opération,
3. D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté, soit subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 80 160 €, FCTVA : 19 719 €, Fonds libres de la commune : 20 361 €.
4. De solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne une subvention au taux le plus élevé possible.

**Objet : Demande d'adhésion volontaire du syndicat mixte de l'aéroport de Limoges-Bellegarde au Centre de Gestion de la Haute-Vienne**

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de donner un avis favorable à l'adhésion au Centre de Gestion de la Haute-Vienne du syndicat mixte de l'aéroport de Limoges-Bellegarde.

**Objet : Mise en sécurisation et câblage informatique des locaux scolaires : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver l'avant-projet de mise en sécurisation et de câblage informatique des locaux scolaires dont le coût global estimé s'élève à 15 200 € HT soit 18 240 € TTC,
2. De faire réaliser ces travaux conjointement à ceux de la mise en accessibilité,
3. De solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et pour ce faire de demander l'inscription de ce projet au prochain programme subventionné,
4. De couvrir le montant de la part contributive de la commune dans la dépense, par des fonds libres,
5. D'approuver le plan de financement prévisionnel présenté, soit subvention du Conseil Départemental : 6 080 €, FCTVA : 2 991 €, Fonds libres de la commune : 9 169 €.

**Objet : Achat de panneaux de signalisation**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire :

1. A signer les devis d'achat de panneaux à l'entreprise SIGNATURE – 86130 ST GEORGES-LES-BAILLERGAUX pour un montant de 626,68 € HT soit 752,01 € TTC,
2. A mandater les factures correspondantes à l'article 2152 du budget principal de la commune.

**Objet : Accompagnement et assistance pour la reprise administrative des tombes dans l'ancien cimetière**

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer le devis de la société ACTIUM pour un montant de 8 800 € HT.

**Objet : Achat de matériel informatique pour le restaurant scolaire**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

1. D'autoriser le maire à commander auprès de Manutan Collectivité, le matériel informatique suivant : un PC portable ACER Extensa 2540 i3/4Go/500Go/15''6/Win10Pro pour un montant de 421 € HT soit 505,20 € TTC et une imprimante multifonction 4 en 1 jet d'encre Epson WF pour un montant de 83 € HT soit 99,60 € TTC,
2. Que les factures seraient mandatées à l'article 2183 du budget principal.

**Objet : Réparation de la porte sectionnelle du local technique : approbation de devis**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à :

1. Signer le devis de NORDPORTE pour un montant de 1 143,86 € HT soit 1 372,63 € TTC,

2. Signer le devis de SAS ADAM pour un montant de 450 € HT soit 540 € TTC,
3. A mandater les factures correspondantes à l'article 2135 du budget principal.

**Objet : Travaux aux vestiaires du stade**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à :

1. Signer le devis de l'entreprise BLONDIN Patrick de St Maurice-la-Souterraine (23) d'un montant de 2 660 € HT soit 3 192 € TTC pour le remplacement de la porte des vestiaires,
2. Signer le devis de l'entreprise SAS GALAMON de St Sulpice-les-Feuilles (87) d'un montant de 8 784,46 € HT soit 10 535,35 € TTC, pour la réfection des plafonds en plaque de plâtre et peinture,
3. Mandater les factures correspondantes à l'article 21318 du budget principal.

**Objet : Aménagement des locaux de la maison des associations - assistance à maîtrise d'ouvrage**

1. Le Conseil Municipal approuve le choix de l'ATEC comme aide à la maîtrise d'ouvrage et autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante. De plus, il y a lieu de procéder à :
  - La nomination d'une équipe de maîtrise d'œuvre conduite par un architecte qui aura en charge la conception du projet et le suivi des travaux,
2. Le Conseil Municipal donne mandat à Madame le Maire pour lancer les consultations correspondantes et l'autorise à signer les marchés avec les prestataires qui auront remis l'offre la plus avantageuse économiquement.
3. Enfin, le Conseil Municipal autorise expressément le maire à signer tout document se rapportant aux autorisations réglementaires et aux demandes de subventions liées au dossier.

**Objet : Aménagement de la Maison des Associations - choix du maître d'œuvre**

1. Le Conseil Municipal approuve le choix du Cabinet Mo2R à Brive-la-Gaillarde pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération : niveau de rémunération forfaitaire de 2 800 € HT et autorise le maire à signer le contrat correspondant. Par ailleurs, il indique que pour cette opération, il y a lieu de nommer un prestataire pour le repérage amiante et plomb avant travaux.
2. Le Conseil Municipal donne mandat à Madame le Maire pour lancer les consultations correspondantes dans le respect des dispositions régissant les marchés publics et l'autorise à signer les marchés avec les prestataires qui auront remis l'offre la plus avantageuse économiquement.

**Objet : Estimation de la valeur vénale du bien de section de « Les Champs »**

1. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner une valeur vénale de 1 170 € à la parcelle F 529 de 78 ares 10 ca, bien de section situé à Les Champs.

**Objet : Location d'un pavillon rue des Rosiers**

1. Considérant qu'il faut absolument faciliter la venue d'un médecin, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de continuer à louer le pavillon et de le laisser occuper gracieusement par le médecin durant 6 mois.

**Objet : demande de subvention au Conseil Départemental pour l'entretien du chemin de randonnée PDIPR (les Chevreuils)**

1. Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental afin de financer une partie du coût d'entretien du sentier de randonnée PDIPR « les Chevreuils » dont le montant s'élève à 3 000 € HT.

Fait à Arnac-la-Poste, le 23 mai 2018

**Le Maire,**

**Mariane DEVERINES**

